

CLASSEMENTS RESTRUCTURING

(JANVIER 2023 - JANVIER 2024)

Restructuring : effet boomerang et nouveaux équilibres post-réforme

Après une année 2023 marquée par les conséquences de la sortie de crise sanitaire, le marché du restructuring s'attend à des opérations plus dures, liées à un environnement toujours plus impacté par la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, les incertitudes géopolitiques et les mutations sectorielles. Les acteurs de l'immobilier et du retail devraient notamment continuer à occuper le devant de la scène d'une pratique du droit des entreprises en difficulté qui est désormais marquée par la mise en œuvre concrète du nouveau mécanisme de traitement du passif en classes de parties affectées.

Le marché des restructurations a été soutenu sur 2023, avec un volume de défaillances (57 729 procédures ouvertes) en hausse de près de 36 % par rapport à 2022, notamment avec de nombreux cas de LBO fragilisés, revenant ainsi à des niveaux pré-crise sanitaire. Et 2024 s'annonce sur la même tendance, voire supérieure. En cause : les conflits géopolitiques impactant négativement l'inflation et les prix de l'énergie et des matières premières, auxquels s'ajoutent la fin du « quoi qu'il en coûte » et un durcissement de la position des créanciers publics et des banques, ainsi qu'une baisse du pouvoir d'achat des ménages et du chiffre d'affaires de nombre de sociétés. Ces dernières doivent pourtant rembourser leur dette antérieure, voire également un prêt garanti par l'Etat (PGE). Si tous les secteurs sont concernés, le retail et l'automobile – qui subissent des changements de fond – mais aussi l'hôtellerie-restauration et l'immobilier-construction figurent parmi les plus touchés. Des activités tech, biotech et énergies renouvelables se retrouvent quant à elles en mal d'investissements. De manière générale, les

entreprises sont contraintes de composer avec la difficulté d'obtenir de nouveaux financements, que ce soit auprès des banques ou des actionnaires.

L'amiable, un outil incontournable

La culture de la prévention continue sa progression malgré ce contexte incertain. Une partie significative des dossiers, en particulier ceux de taille importante, se traitent dans un premier temps dans le cadre de procédures amiables (mandats ad hoc et conciliations), avec un taux de réussite notable. Même des acteurs qui n'en étaient pas familiers, comme ceux du secteur immobilier ou les sociétés innovantes à court de financements, optent désormais pour cette option. « Le cadre juridique hérité de la stabilisation des mesures Covid a contribué à faire de la prévention un outil adapté à un grand nombre de situations. Les dispositions venant encadrer la restructuration de PGE et certaines modalités de réaménagement (abandons) favorisent l'issue favorable des négociations amiables dans un certain nombre de dossiers, estime un associé. La conciliation continue à attirer les débiteurs en tant que préalable à la mise en œuvre d'un plan

de cession préarrangé (prepack) ou d'une sauvegarde financière accélérée. Elle constitue également un cadre avantageux pour organiser la cession du capital d'une société en difficulté.»

Si notamment la procédure de conciliation est ainsi devenue un outil procédural quasiment incontournable, cela n'évite pas pour autant de voir un nombre croissant de sociétés basculer directement en procédure judiciaire sans passer par la case prévention du fait de leur situation de trésorerie trop détériorée et du manque d'anticipation du dirigeant. « Le cadre préventif n'est efficace que lorsque les difficultés sont anticipées suffisamment en amont et lorsque celles-ci ne sont pas causées par des problèmes opérationnels et financiers structurels et permanents, explique un cabinet. Les sociétés ne pouvant en bénéficier doivent s'orienter vers les procédures collectives pour la recherche de solutions plus radicales. »

Les classes de parties affectées entrent en action

Face à une remontée des taux d'intérêt et à un resserrement du marché du crédit qui fragilisent les entreprises fortement endettées ou faisant face à des échéances à refinancer, des restructurations financières sont en tout cas attendues. Outre l'environnement économique, le marché du restructuring doit désormais composer avec de nouveaux équilibres issus de la directive Insolvabilité. Le texte devait permettre – entre autres – à certains débiteurs de faire face efficacement à des créanciers non coopératifs. La réforme du Livre VI, via l'ordonnance du 15 septembre 2021 transposant la directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration, qui introduit notamment le nouveau régime des classes de parties affectées, constitue bien la révolution annoncée, même si des incertitudes demeurent sur son application.

L'introduction du mécanisme d'application forcée interclasse en droit français est un changement de paradigme majeur, s'accompagnant toutefois d'un risque contentieux accru à toutes les étapes de la procédure selon certains avocats spécialisés en restructuring. Les nouvelles dispositions du droit des entreprises en difficulté, et plus particulièrement la constitution des classes de créanciers affectés et leur vote d'un plan, se confrontent désormais au recours concret au dispositif. « Le dossier Orpea a été l'occasion de mettre en pratique les dispositions relatives à l'application forcée interclasse des plans de continuation, dans le cadre d'une restructuration d'une ampleur inédite. Ce dispositif présente de nouvelles opportunités de restructuration pour les débiteurs, notamment les sociétés cotées, de taille importante et/ou dont l'endettement est essentiellement financier, estime un avocat. L'introduction de la faculté pour les créanciers de présenter des plans alternatifs en redressement devrait également conduire à un accroissement de la tension concurrentielle et une intensification de l'implication des créanciers dans ces procédures. »

De nouvelles dispositions en attente de précisions

Si la procédure de sauvegarde accélérée a fait ses preuves dans des dossiers tels que Pierre & Vacances, Orpea ou Casino, la majorité des avocats sondés à l'occasion de notre classement Restructuring s'accordent sur le fait que certaines dispositions méritent d'être précisées, modifiées ou complétées. De plus, la procédure n'est pas sans risque pour certains créanciers. « Les décisions de plans avec classes de parties affectées sont de plus en plus nombreuses et cet angle est systématiquement étudié. Le recours à l'application forcée interclasse va devenir une alternative au plan de cession sous réserve que la trésorerie le permette. C'est un outil très utile lorsque le dirigeant souhaite présenter un plan de redressement. Mais il existe encore beaucoup d'incertitudes sur les modalités de constitution et de consultation des créanciers membres de classes de parties affectées », pointe un cabinet. Et un autre d'ajouter : « L'instauration des classes de parties affectées représente une modification essentielle du traitement du passif pour le débiteur. Le rapport de force pourrait s'inverser pour permettre au débiteur d'imposer des abandons importants à certaines classes de créanciers. L'avantage est incontestable pour espérer sauver les entreprises et tailler le passif à rembourser. L'inconvénient est le risque, à terme, d'avoir des partenaires financiers de plus en plus hostiles à l'idée de supporter certaines activités. »

Un mercato limité

Côté cabinets d'avocats d'affaires, après une vague de mouvements en restructuring au début de la crise Covid, celle-ci s'est depuis largement tarie. Le fait notable des 12 derniers mois sur le segment est l'arrivée, en fin d'année dernière, comme associée dans l'équipe de **Weil, Gotshal & Manges**, de Céline Domenget-Morin. Cette dernière, qui a été l'avocate de l'année de l'édition 2023 du magazine Restructuring d'Option Droit & Affaires, pilotait la pratique depuis quatre ans chez Goodwin. De son côté, **Simon Associés** a recruté en janvier l'ancien député LREM Romain Grau en tant qu'associé. Antoine Poulain et Amandine Rominskyj ont eux quitté Carbonnier Lamaze Rasle (Carlara) pour rejoindre **Piotraut Giné Avocats** et créer la pratique restructuring en février 2024. Enfin, Jean-Yves Le Dizet, ancien de Colbert Avocats, et Arnaud Molinier, ex-associé chez LPA-CGR, ont respectivement rejoint comme associés **Delcade et Squair**. Et Bertrand Biette a quitté Jeantet pour travailler au sein de sa structure éponyme. Des promotions sont par ailleurs à noter : Thomas Doyen chez **Latham & Watkins**, Batiste Saint-Guily chez **Willkie Farr & Gallagher**, Marie-Alice Lafontaine chez **Lamartine Conseil**, Alexandre Koenig chez **Stephenson Harwood**, Lucile Meriguet chez **Fieldfisher**, ou encore Alicia Bali chez **White & Case**. ■

Sahra Saoudi

Classement des cabinets d'avocats en procédures collectives (sauvegardes, redressements judiciaires et liquidations judiciaires)

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Amanda Bevan-de Bernède, Bertrand Delaunay, Nataline Fleury
Weil, Gotshal & Manges	Anne-Sophie Noury, Jean-Dominique Daudier de Cassini, Céline Domenget-Morin
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr, Alicia Bali
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino, Batiste Saint-Guily

★★★★★	
Bird & Bird	Romain de Ménonville, Nicolas Morelli
Clifford Chance	Delphine Caramalli
Hogan Lovells	Philippe Druon, Astrid Zourli
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual, Thomas Doyen*
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
McDermott Will & Emery	Timothée Gagnepain, Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly

★★★	
Allen & Overy	Hector Arroyo, Julien Roux
Ashurst	Noam Ankri
August Debouzy	Laurent Cotret
Bredin Prat	Nicolas Laurent, Olivier Puech, Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
DLA Piper	Caroline Texier
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Chrisment, Patrick Espagnet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Charlotte Marie, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Franklin	Numa Rengot, Arnaud Pédron
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat, Guilhem Bremond, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda, Marie Roche
FTPA Avocats	Romain Lantourne, Edouard Fabre, Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Jones Day	Fabienne Beuzit
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz, Marie-Alice Lafontaine
Orrick Herrington & Sutcliffe	Aurélien Loric
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
Rescue	Serge Pelletier
UGGC Avocats	Thierry Montéran, Marine Simonnot
Veil Jourde	Eugénie Amri, Géraud Saint Guilhem, Georges Jourde

* Thomas Doyen a été promu associé le 1^{er} mars 2024.

★ ★	
BDGS Associés	Henri Cazala
Bersay	Jérôme Bersay, Frédéric Flatres
Bignon Lebray	Serge Rastorgoueff, Antoine Benoit, Jérémie Boulil, Marie-Charlotte Diriar, Guillaume Douillard, Philippe Larivière
Boché Dobelle	Véronique Dobelle, Mylène Boche-Robinet
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Degroux Brugere	Valery Diaz
Delcade	Maïté Lavrilleux-Carboni
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Philippe Pacotte, Séverine Bravard, Delphine Bretagnolle
Enthoven Girard Avocats	Fabrice Girard, Eric Enthoven
Fairway	Matthieu Barthélemy
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Lucile Meriguet, Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Hoche Avocats	Hadrien de Lauriston
Jeantet	Laïd Estelle Laurent
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille
Lamy Lexel	Edouard Bertrand
LPA-CGR Avocats	Julie Cittadini, Thomas Ehrecke
Moncey Avocats	Pierre-Alain Bouhenic, David Malamed
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Alexandre Roth
PLM Avocats	Patricia Le Marchand
Simon Associés	Emmanuel Draï, Jean-Charles Simon, Philippe Saigne, Hubert de Fremont, Sophie Nayrolles, Kristell Queleennec, Romain Grau, Christelle Salmon-Lataste
Squadra Avocats	Charles Morel
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy, Virginie Lockwood
Vivien & Associés	Laurent Assaya

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Bignon Lebray	Marie-Charlotte Diriar, Antoine Benoit, Jérémie Boulil
Carpentier Péron Avocats	Hélène Carpentier-Péron
Charles Russell Speechlys	Dimitri Sonier
Coblence Avocats	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
Crefovi	Annabelle Gauberti
KPMG Avocats	Patrick Mertz, Aurélie Salmon, Mathilde Clement, Clémence Drieux, Tarek Haji Kasem, Aline Cousin
Levine Keszler	Aude Manzo Keszler
Marie Joseph Mvogo	Marie Joseph Mvogo
Next Step Avocats	Stéphane Bokobza, Cédric Chaumet
NH Law	Jennifer Hinge, David Lussigny
Nova	Stéphanie Rousset Rouvière
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Steering Legal	Sébastien Fleury
Taylor Wessing	Kristell Cattani
Vaughan Avocats	Bruno Courtine, Aude Serres Van Gaver, Carole Boumaiza, Isabelle Gomme, Marie-Hélène Jan, Bruno De Laportalière
WB Legal	Philippe Berteaux

Classement des cabinets d'avocats en prévention des difficultés et en renégociation de dette

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Darrois Villey Maillot Brochier	François Kopf, Mathieu Della Vittoria
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Dubois, Joanna Gumpelson, Ségolène Coiffet
Gibson Dunn	Jean-Pierre Farges, Pierre-Emmanuel Fender, Benoît Fleury, Amanda Bevan-de Bernède, Bertrand Delaunay, Nataline Fleury
Hogan Lovells	Philippe Druon, Astrid Zourli
Weil, Gotshal & Manges	Anne-Sophie Noury, Jean-Dominique Daudier de Cassini, Céline Domenget-Morin
White & Case	Saam Golshani, Alexis Hojabr, Alicia Bali
Willkie Farr & Gallagher	Lionel Spizzichino, Batiste Saint-Guily

★★★★★	
Bird & Bird	Romain de Ménonville, Nicolas Morelli
Bredin Prat	Nicolas Laurent, Olivier Puech, Pascale Lagesse, Raphaële Courtier, Karine Sultan, Samuel Pariente
Freshfields Bruckhaus Deringer	Laurent Mabilat, Guilhem Bremond, Stéphanie Corbière, Fabrice Grillo, Guy Benda, Marie Roche
Latham & Watkins	Alexandra Bigot, Hervé Diogo Amengual, Thomas Doyen *
Linklaters	Aymar de Mauléon de Bruyères, Carole Nerguararian
McDermott Will & Emery	Timothee Gagnepain, Bertrand Delafaye, Pierre-Arnoux Mayoly

★★★	
Allen & Overy	Hector Arroyo, Julien Roux
Ashurst	Noam Ankri
August Debouzy	Laurent Cotret
Clifford Chance	Delphine Caramalli
CMS Francis Lefebvre	Alexandre Bastos
DLA Piper	Caroline Texier
Fidal	Arnaud Roiron, Isabelle Vincent, Antoine Assie, Mathieu Aurignac, Thomas Carrera, Nicolas Chrisment, Patrick Espaignet, Yves-Marie Herrou, Didier Madrid, Charlotte Marie, Brigitte Petitdemange, Carlo Ricci, Hedy Saoudi
Franklin	Numa Rengot, Arnaud Pédrion
FTPA Avocats	Romain Lantourne, Edouard Fabre, Bruno Robin, Serge-Antoine Tchekhoff
Gide Loyrette Nouel	Jean-Gabriel Flandrois
Herbert Smith Freehills	Pauline Bournoville
Jones Day	Fabienne Beuzit
Lamartine Conseil	Lionel Hanachowicz, Marie-Alice Lafontaine
Orrick Herrington & Sutcliffe	Aurélien Loric
Simon Associés	Emmanuel Drai, Jean-Charles Simon, Philippe Saigne, Hubert de Fremont, Sophie Nayrolles, Kristell Quelennec, Romain Grau, Christelle Salmon-Lataste
Veil Jourde	Eugénie Amri, Géraud Saint Guilhem, Georges Jourde

* Thomas Doyen a été promu associé le 1^{er} mars 2024.

★★	
BDGS Associés	Henri Cazala
Boché Dobelle	Véronique Dobelle, Mylène Boche-Robinet
Bryan Cave Leighton Paisner (BCLP)	Didier Bruère-Dawson
Chammas & Marcheteau	Stéphane Cavet
Degroux Brugere	Valery Diaz
Delcade	Maité Lavrilleux-Carboni
Delsol Avocats	Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Philippe Pacotte, Séverine Bravard, Delphine Bretagnolle
Enthoven Girard Avocats	Fabrice Girard, Eric Enthoven
Fairway	Mathieu Barthélemy
Fieldfisher	Bruno Paccioni, Lucile Meriguet, Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Hoche Avocats	Hadrien de Lauriston
Jeauntet	Laid-Estelle Laurent
Lamy Lexel	Edouard Bertrand
LPA-CGR Avocats	Julie Cittadini, Thomas Ehrecke
Norton Rose Fulbright	Philippe Hameau, Alexandre Roth
Osborne Clarke	Nassim Ghalimi
PLM Avocats	Patricia Le Marchand
Rescue	Serge Pelletier
Simon Associés	Emmanuel Drai, Jean-Charles Simon, Philippe Saigne, Hubert de Fremont, Sophie Nayrolles, Kristell Quelennec, Romain Grau, Christelle Salmon-Lataste
Squadra Avocats	Charles Morel
Stephenson Harwood	Alexandre Koenig
Tellechea Avocats	Marie Tellechea
UGGC Avocats	Thierry Montéran, Marine Simonnot
Valoren	Virginie Verfaillie Tanguy, Virginie Lockwood
Vivien & Associés	Laurent Assaya

★	
Almain	Maria-Carla Motte Conti
Bersay	Jérôme Bersay, Frédéric Flatres
Carpentier Péron Avocats	Hélène Carpentier-Péron
Charles Russell Speechlys	Dimitri Sonier
Coblence Avocats	Benjamin Magnet, Ludovic Dorès
KPMG Avocats	Patrick Mertz, Aurélie Salmon, Clémence Drieux
Kramer Levin Naftalis & Frankel	Marie-Christine Fournier-Gille
Levine Keszler	Aude Manzo Keszler
Next Step Avocats	Stéphane Bokobza, Cédric Chaumet
NH Law	Jennifer Hinge, David Lussigny
Nova	Stéphanie Rousset Rouvière
PwC Société d'Avocats	Carole Dessus
Taylor Wessing	Kristell Cattani
Vaughan Avocats	Carole Boumaiza, Aude Serres van Gaver
WB Legal	Philippe Berteaux

Comme chaque année, retrouvez
le classement
contentieux
d'Option Droit & Affaires



Sortie Mai 2024

Contact : Kimberly Alazard, éditrice, responsable commerciale - 01 53 63 55 56
kimberly.alazard@optionfinance.fr

Plans sociaux, un retour en force

Si les entreprises ont été plutôt attentistes pendant la période Covid et les mois qui ont suivi les confinements, la donne change désormais en matière de restructurations et de licenciements économiques. Le climat économique dégradé et la pression de l'inflation conduisent les professionnels du droit à s'attendre à une recrudescence des procédures de réduction d'effectifs.

Après un net recul des plans de licenciements économiques collectifs entre 2020 et 2022 en raison de la crise sanitaire et du gel des démarches, couplé ensuite à une relance de l'activité et des tensions sur le marché de l'emploi ayant incité les employeurs à conserver les effectifs, la situation évolue depuis l'an dernier. Des projets de licenciements collectifs et de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sortent de nouveau des cartons des entreprises d'au moins 50 salariés, en particulier depuis mi-2023, alors que les incertitudes géopolitiques impactent négativement la croissance économique et que les coûts de production progressent du fait de l'inflation. Et plusieurs dossiers sont dans les tablettes de cabinets spécialisés de premier plan pour 2024. L'accroissement du nombre de plans sociaux est désormais particulièrement notable dans des secteurs tels que l'immobilier, l'industrie automobile ou encore les nouvelles technologies. Les jeunes entreprises technologiques (start-up/scale-up), jusque-là plutôt préservées, doivent elles aussi couper dans la masse salariale en raison de leurs difficultés à boucler des levées de fonds et des exigences de rentabilité plus élevée désormais attendues de la part de leurs actionnaires et investisseurs. Cette tendance haussière s'accompagne de risques de tensions accrues en matière de dialogue social. Un associé spécialisé s'attend ainsi à « une augmentation de la complexité des contentieux relatifs aux plans sociaux et aux affaires collectives. Les tensions grandissantes au sein des réunions de CSE (NDLR : comité social et économique) laissent présager des conflits plus difficiles à résoudre ».

Les modes alternatifs de restructurations : toujours une voie prioritaire

Cette reprise des plans sociaux fait suite à plusieurs années davantage marquées par un déport des PSE vers des modes alternatifs de restructurations : gestion des emplois et des parcours professionnels et la mixité des métiers (GEPPMM), accords de performance collective, rupture conventionnelle collective, départs volontaires, etc. Ces dispositifs de réorganisations internes conservent encore un fort attrait pour les groupes en leur permettant de s'accompagner d'une gestion des effectifs sur le plus long terme, avec notamment des accords de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) avec mise

en place de congés de mobilité. Nombre d'entreprises tentent ainsi de s'éviter « la complexité, le coût, la conflictualité sociale et les effets d'image liés aux PSE, et favorisent soit les ruptures conventionnelles collectives, soit les plans de départ volontaire sans licenciement contraint, soit encore des licenciements économiques successifs de moins de 10 salariés dans des temporalités ne leur imposant pas la mise en place d'un PSE, estime un avocat sondé lors de notre classement 2024. Cependant, l'urgence et l'importance de ces réductions d'effectifs, pour certaines entreprises, ne leur laissent d'autre choix que le PSE, qui reste le seul dispositif permettant à un employeur de licencier massivement avec un nombre de départs et un calendrier maîtrisé (sous réserve de la conformité de la procédure mise en œuvre et de l'obtention de l'autorisation administrative sollicitée) ».

Un mercato qui suit la tendance haussière

Au sein des cabinets intervenant sur la mise en place de plans sociaux et de réorganisations, les mouvements d'équipe se sont dynamisés ces derniers mois, voire ces dernières semaines. Gide Loyrette Nouel a enregistré les départs d'Ioanna Voska pour le département droit social de **PDGB**, de François Vergne pour **Lusis Avocats**, mais également celui de Foulques de Rostolan, qui a lancé **Holis Avocats** avec quatre autres avocats du cabinet français (Lisa Chézé-Dartencet, Maxime Houlès, Yan-Eric Logeais, Francis Kessler). Pierre Chevillard a lui quitté Meville Avocats pour créer sa structure. Nicolas Léger, associé chez Proskauer, a rejoint **DLA Piper** en février 2024 pour renforcer le droit social. Florence Aubonnet, ancienne de Flichy Grangé Avocats, est devenue associée chez **Clifford Chance**. L'avocate fiscaliste Nicole Goulard (ex-GFD-Avocats) a intégré le cabinet dédié au droit social, **Ogletree Deakins**. Karine Audouze a quitté UGGC Avocats pour créer le département droit social de **Watson Farley & Williams**. Laurence Chrebor, en provenance de Fromont Briens, figure désormais dans le pool d'associés d'Actance, tout comme Frédéric Zunz, ancien associé fondateur de Montecristo. Mathias Joste y a quant à lui été coopté. Côté promotions d'associés, sont à remarquer celles de Stéphanie Schindler chez DLA Piper, d'Aurore Tixier, Christophe Leite Da Silva, Lola Pascaud, Marc-Antoine Godefroy et Marius Buscarini chez **Factorhy Avocats**, d'Héloïse de la Chesnais chez **Sesame Avocats**, et Ludovique Clavreul chez **CMS Francis Lefebvre**. ■

Sahra Saoudi

Classement des cabinets d'avocats en PSE et contentieux collectifs afférents

Les cabinets sont classés par ordre alphabétique au sein de chaque catégorie. Les responsables de pratique sont indiqués en gras.

★★★★★	
Actance	Eliane Chateauvieux, Loïc Touranchet, Emeric Sorel, Pierre-Alexis Dumont, Lucie Vincens, Chloé Bouchez, Sébastien Leroy, Sophie Rey, Aymeric de Lamarzelle, Virginie Audet, Marion Robert, Nelly Pourtier, Laurence Chrebor, Mathias Joste, Frédéric Zunz, Jean-Michel Renucci, Béatrice Barral
August Debouzy	Emmanuelle Barbara, Philippe Durand, Marie-Hélène Bensadoun, Virginie Devos, Catherine Le Manchec, Anaïs Qureshi, Fabienne Haas, Eric Manca
CMS Francis Lefebvre	Caroline Froger-Michon, Ghislain Beaufre d'Augères, Pierre Bonneau, Raphael Bordier, Nicolas Callies, Damien Decolasse, Vincent Delage, Olivier Dutheil de Lamothe, Alain Herrmann, Laurent Marquet de Vasselot, Olivier Rodolphe, Thierry Roman, Maïté Ollivier, Ludovique Clavreul
Factorhy Avocats	Benjamin Desaint, Leslie Nicolaï, Grégory Chastagnol, Alexandre Roumieu, Uriel Sansy, Laurent Gamet, Christophe Leite Da Silva, Aurore Tixier, Marius Buscarini, Victor Roisin, Myriam Tourneur, Quentin Frisoni, Lola Pascaud, Marc-Antoine Godefroy
Flichy Grangé Avocats	Joël Grangé, Marine Conche, Olivier Kress, Stéphanie Guedes da Costa, Stéphanie Dumas, Charlotte Michaud, Jeannie Crédoz-Rosier, Florence Bacquet, Caroline Scherrmann, Camille Ventejou
★★★★	
Bredin Prat	Pascale Lagesse, Cyril Gaillard, Laetitia Tombarello
Chassany Watrelot & Associés	Jérôme Watrelot, Elisabeth Graujeman, Hélène Guillot, Virgile Zeimet, Abdelkader Hamida, Benoit Dubessay, Xavier de Jerphanion, Philippe Chassany, Laurence Cohen, Xavier de Jerphanion, Mohamed Oulkhovir
De Pardieu Brocas Maffei	Philippe Rozec
DLA Piper	Philippe Danesi, Bijan Eghbal, Jérôme Halphen, Stéphanie Schindler, Nicolas Léger**
Gide Loyrette Nouel	David Jonin, Guillaume Navarro, Benjamin Krief
Ogletree Deakins	Jean-Marc Albiol, Cécile Martin, Stéphane Bloch, Nicolas Peixoto, Karin Dulac, Alexandre Abitbol, Nicole Goulard
UGGC Avocats	Sophie Uettwiller, Jennifer Carrel
★★★	
Clifford Chance	François Farmine, Florence Aubonnet
Fidal	Arnaud Roiron, Arnaud Saint Raymond, Cedric Rumeaux, Isabelle Coppin-Cange, Jean-François Drilleau, Olivier Hainaut, Marion Cornu, Cecile Terrenoire, Aude Grall, Maxence Luyckx
Fieldfisher	Laurence Dumure Lambert, Julia Mohamed
Hogan Lovells	Thierry Meillat, Marion Guertault
Latham & Watkins	Matthias Rubner
Linklaters	Lionel Vuidard, Géric Clomes
LPA-CGR Avocats	Alexandre Bensoussan, Karine Bezille, Sophie Marinier, Sandra Hundsdorfer
Valoren	Virginie Lockwood
Vaughan Avocats	Aude Serres Van Gaver, Bruno Courtine
White & Case	Alexandre Jaurett, Valérie Ménard

**Nicolas Léger a rejoint le cabinet comme associé en février 2024.

★ ★	
Ayache	Caroline André-Hesse, Justine Coret
Franklin	Myriam de Gaudusson, Patrick Thiébart
Jeantet	Nicolas Mancret, Laetitia Ternisien
Jones Day	Emmanuelle Rivez-Domont, Jean-Michel Bobillo, Fabienne Beuzit
Orrick Herrington & Sutcliffe	Emmanuel Bénard, Nadège Owen
Osborne Clarke	Maxime Pigeon, Jérôme Scapoli
Simon Associés	Emmanuel Draï, Jean-Charles Simon, Hubert de Fremont, Romain Grau
Veil Jourde	Pauline Larroque-Daran

★	
Degroux Brugere	Valery Diaz
Delcade	Maïté Lavrilleux-Carboni
Delsol Avocats	Delphine Bretagnolle, Amaury Dumas-Marze, Philippe Dumez, Manuel Wingert, Philippe Pacotte
Herbert Smith Freehills	Emma Röhsler, Sophie Brezin
KPMG Avocats	Albane Eglinger, Olivier Masi, Patricia Aubry
Melville Avocats	Pierre Warin
Morgan Lewis & Bockius	Sabine Smith-Vidal, Charles Dauthier
PwC Société d'Avocats	Bernard Borrelly, Aurélie Cluzel d'Andlau, Corinne Guyot Chavanon
Sesame Avocats	Mathieu Combarnous, Sébastien Ducamp
Taylor Wessing	Kristell Cattani

Une méthodologie transparente pour l'établissement des classements

Notre méthodologie est le garant de la qualité de nos classements. Nous respectons un ensemble de procédures pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

C'est avec cette seule méthodologie que l'équipe éditoriale d'Option Droit & Affaires construit la légitimité et l'impartialité de ses classements. Aucune interférence avec d'autres services du groupe Option Finance ne saurait être envisagée.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires se décompose de la manière suivante :

1. envoi de questionnaires auprès des cabinets d'avocats,
2. entretien avec les équipes spécialisées d'avocats,
3. vérification des classements par le Cercle Montesquieu.

Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats

Dans un premier temps, l'envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats spécialisés en la matière, nous permet de réunir les informations à jour les plus précises possibles.

Entretien avec les équipes spécialisées d'avocats

Notre équipe éditoriale contacte chaque équipe spécialisée d'avocats afin d'approfondir les questionnaires pour une information complète et nécessaire à l'établissement de classements objectifs. Chaque entretien est organisé pour les seuls besoins du classement et demeure confidentiel.

Vérification des classements par le Cercle Montesquieu

Le Cercle Montesquieu apporte son soutien à l'élaboration des classements d'Option Droit & Affaires afin de reproduire le plus fidèlement l'état du marché. Après l'enquête effectuée par la rédaction, plusieurs directeurs juridiques du Cercle Montesquieu se réunissent pour vérifier la bonne méthodologie de l'enquête et confronter leurs points de vue sur les classements réalisés. Avec ce partenariat, Option Droit & Affaires met au service des directions juridiques un outil leur permettant de bénéficier d'une source d'informations résolument fiable et indépendante concernant les cabinets d'avocats.

Classements

Nos classements couvrent la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024. Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont :

- **Innovation juridique apportée au dossier et assistance au client**
- **Compétences techniques :**
 - Qualité de la prestation délivrée
 - Diligence
 - Implication de l'équipe auprès du client
- **Nombre de dossiers traités et croissance de l'activité**
- **Taille des dossiers traités**
- **Type de clientèle (fonds d'investissement, banques d'affaires, entreprises...)**
- **Taille et autonomie de l'équipe**

Avec près de 600 directeurs juridiques et secrétaires généraux à son bord, le Cercle Montesquieu est le réseau incontournable pour les professionnels du droit en entreprise. Depuis plus de 30 ans, nous sommes la plateforme privilégiée pour l'échange d'idées innovantes et de meilleures pratiques en matière juridique.

Nous ne nous contentons pas de discuter des enjeux ; nous agissons.

En tant que défenseur des intérêts économiques et juridiques des entreprises, nous sommes un interlocuteur privilégié pour les institutions françaises et européennes. Notre mission est de favoriser des réformes qui servent l'intérêt général tout en optimisant la performance des entreprises.

Vous êtes passionné par le droit et souhaitez contribuer à façonner l'avenir de notre profession ? Rejoignez-nous pour être au cœur de l'action et du débat.

REJOIGNEZ-NOUS

